

PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général  
pour les affaires régionales  
et européennes

**ARRETE PREFECTORAL N° 2018/ 31**

**portant approbation de la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public  
Formation Tout au Long de la Vie**

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST  
PREFET DU BAS-RHIN  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de l'éducation, article D423-1 ;
- VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit ;
- VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
- VU le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives, et notamment son article 15 ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU le décret du 7 juillet 2017 portant nomination de Madame Florence ROBINE, Rectrice de la région académique Grand Est, Rectrice de l'académie de Nancy-Metz, Chancelière des universités ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-145 du 13 mai 2013 portant approbation de la convention constitutive modifiée du GIP Formation Tout au Long de la Vie ;
- VU l'arrêté modificatif du 31 décembre 2015 portant approbation de l'avenant N°1 de la convention

constitutive modifiée du GIP Formation Tout au Long de la Vie modifiant l'arrêté SGAR n°2013-145 du 13 mai 2013 ;

- VU la convention constitutive modifiée du GIP Formation Tout au Long de la Vie du 13 mai 2013;
- VU la délibération de l'Assemblée Générale du Greta Lorraine Sud du 6 octobre 2017 ;
- VU la délibération de l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration du GIP Formation Tout au Long de la Vie du 30 novembre 2017 ;
- VU l'avis favorable du Directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du Bas-Rhin du 29 janvier 2018 ;

CONSIDERANT que l'ensemble des pièces permettant d'apprécier la légalité de la modification du GIP Formation Tout au Long de la Vie a été transmis au représentant de l'État ;

SUR PROPOSITION conjointe de Madame la Rectrice de la région académique, Rectrice de l'académie Nancy-Metz, Chancelière des universités et du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes ;

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La convention constitutive du GIP Formation Tout au Long de la Vie modifiée le 30 novembre 2017 est approuvée.

#### ARTICLE 2 :

La convention constitutive du GIP Formation Tout au Long de la Vie modifiée figure en annexe au présent arrêté.

#### ARTICLE 3 :

Monsieur le Secrétaire Général pour les affaires régionales du Grand Est et Madame la Rectrice de la région académique Grand Est, Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelière des universités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 05.02.2018

Le Préfet,



Jean-Luc MARX